



DOSSIER D'INSCRIPTION A LA GARDERIE

IMPORTANT :

Ce dossier est à remettre au plus tard le 14 août 2023 pour la rentrée de septembre 2023

⇒ en Mairie

Ce dossier comprend :

- ⇒ le règlement – à conserver par les familles
- ⇒ l'autorisation de sortie à compléter et à retourner avant le 14/08/2023
- ⇒ la fiche sécurité à compléter et à retourner avant le 14/08/2023

Rappel des tarifs :

- Le tarif des frais de garde est forfaitaire et hebdomadaire : 20€/enfant/semaine quelque que soit le temps d'utilisation du service ⇒ facturé par commune
- Tarif du repas : 7.50€ le menu/enfant ⇒ facturé directement par le traiteur auprès des familles.